



## NOTE DE PRÉSENTATION

### ULTIMATE AIR CHALLENGE (UAC)

Projet de compétition européenne d'ULM

#### **1. Objet de la démarche**

La présente note a pour objet de présenter à la Direction Générale de l'Aviation Civile le projet Ultimate Air Challenge (UAC), compétition européenne d'Ultra-Léger Motorisé initiée depuis la base aéronautique de Chambley.

Notre démarche s'inscrit dans un esprit :

de transparence,

de concertation préalable,

d'anticipation des enjeux réglementaires,

et de respect absolu des règles de l'air.

#### **2. Nature du projet**

L'Ultimate Air Challenge est une compétition aéronautique tactique fondée sur le principe de balises géographiques virtuelles.

Il est important de préciser que :

L'UAC n'est pas un rallye aérien.

Il ne s'agit ni d'un vol groupé, ni d'un parcours imposé.

Aucun couloir aérien n'est organisé.

Aucun regroupement simultané n'est planifié.

#### **3. Principe opérationnel**

##### **3.1 Architecture générale**

40 balises virtuelles

Réparties sur 21 pays européens

40 compétiteurs maximum

8 jours de compétition

## Départ et arrivée à Chambley

Chaque compétiteur :

choisit librement les balises qu'il souhaite survoler,  
définit son ordre de passage,  
construit son propre itinéraire,  
planifie ses étapes,  
reste entièrement responsable de ses décisions aéronautiques.

## **3.2 Autonomie et responsabilité**

Les participants :

assurent leur propre préparation météorologique,  
respectent les réglementations nationales applicables,  
gèrent leurs autorisations si nécessaires,  
décident de décoller ou de différer leurs vols.

L'organisation :

ne valide pas les plans de vol individuels,  
n'impose aucune route,  
n'organise aucun regroupement en vol,  
n'intervient pas dans la conduite opérationnelle des aéronefs.

## **4. Analyse des risques de convergence**

### **4.1 Structure disperse du modèle**

Le modèle repose sur :

une dispersion géographique large (21 pays),  
une dispersion temporelle (8 jours),  
une diversité stratégique des choix de balises,  
l'absence de points obligatoires à heure fixe.

Statistiquement, la probabilité de convergence simultanée est faible.

### **4.2 Positionnement des balises**

Les balises virtuelles seront volontairement positionnées :

hors des sites touristiques majeurs,  
hors des zones de forte attractivité aéronautique,  
hors des espaces sensibles,

hors des lieux générant naturellement du trafic récréatif dense.

Il ne s'agit pas de points d'événement au sol mais uniquement de coordonnées géographiques validées par tracking.

#### **4.3 Nature du survol**

Le passage d'une balise virtuelle :

ne nécessite aucun circuit,

n'implique aucune évolution spécifique,

ne crée aucun rassemblement,

ne suppose aucune manifestation au sol.

Il s'agit du simple passage d'un aéronef dans un volume géographique déterminé.

#### **5. Cadre institutionnel**

Le projet est développé :

avec l'aval et le partenariat institutionnel de la

Fédération Française d'ULM (FFPLUM)

dans une logique de concertation avec les représentations européennes,

avec la volonté d'échanger notamment avec l'

European Microlight Federation

Les fédérations et représentations nationales seront consultées et associées afin de garantir le respect des cadres réglementaires propres à chaque État.

#### **6. Sécurité et conformité réglementaire**

Les principes intangibles du projet sont :

Respect strict des règles de l'air

Vols VFR uniquement

Respect des espaces aériens nationaux

Absence de dérogation réglementaire recherchée

Responsabilité individuelle des pilotes

Un règlement sportif encadrera :

les obligations déclaratives,

les règles de sécurité,

les conditions de validation des balises,

les exigences en matière d'équipement de suivi.

## **7. Ambition du projet**

L'Ultimate Air Challenge vise à :

Faire rayonner l'ULM français à l'échelle européenne,

Valoriser une aviation légère responsable et mature,

Promouvoir la culture sécurité,

Faire découvrir la discipline au grand public dans un cadre structuré.

Il s'agit d'un projet démonstratif de maturité du secteur ULM.

## **8. Positionnement vis-à-vis de la DGAC**

L'association de la DGAC à la réflexion autour de ce projet revêt une importance majeure.

Notre démarche vise :

à anticiper les points de vigilance,

à recueillir les observations techniques,

à garantir une cohérence parfaite avec les politiques nationales de sécurité,

à inscrire le projet dans une dynamique constructive.

L'UAC ne recherche aucune dérogation réglementaire, mais souhaite s'inscrire pleinement dans le cadre existant.

## **9. Conclusion**

L'Ultimate Air Challenge repose sur :

un modèle dispersif,

l'autonomie complète des pilotes,

l'absence d'organisation de trafic,

un partenariat fédéral,

une concertation européenne.

Il ambitionne de constituer une vitrine du modèle français d'ULM, dans le respect strict des règles aéronautiques.

Nous restons à la disposition de vos services pour toute présentation technique complémentaire.